

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :** Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)  
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)  
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)  
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)  
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)  
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)  
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

**ABSENTS :**

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

\_\_\_\_\_

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**2025.04.22 CONVENTION EN VUE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE  
DESSERTE ET D'ALIMENTATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE  
DISTRIBUTION PUBLIQUE SUR LES PARCELLES CADASTRÉES AH 182  
ET 185**

(Rapporteur : Thierry DEROUBAIX)

Nomenclature : 2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

La Commune a été destinataire d'une demande d'ENEDIS pour réaliser une modification sur son réseau d'alimentation électrique sur les parcelles cadastrées AH 182 et 185 sis rue des Mouettes et avenue de la Libération dont les détails sont décrits dans la convention ci-jointe.

Au vu des travaux à effectuer et en qualité de propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi à titre gratuit :

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20250619-DEL\_2025\_04\_22-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2025  
Date de réception préfecture : 24/06/2025 1

- ✓ d'une convention de mise à disposition pour l'alimentation électrique sur les parcelles AH 182 et 185.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

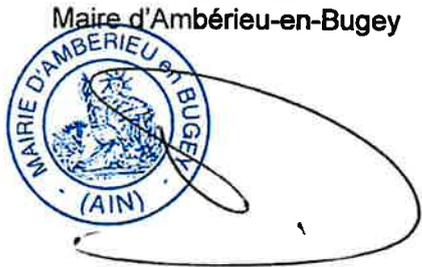
1. **DE CONSENTIR** une convention de mise à disposition pour l'alimentation électrique sur les parcelles AH 182 et 185 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;
3. **D'AUTORISER** ENEDIS à effectuer les travaux conformément au plan joint à la convention.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **24 JUIN 2025**

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
C001-210100046-20250619-DEL\_2025\_04\_22-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2025  
Date de réception préfecture : 24/06/2025